

Dossier suivi par : Jean-Pierre COLIN
N/Réf. : DGAA/DPR/DEL/JPC/FF/199/14
D14-016818-DPR

Monsieur Julien AGUIN
« Agir à Voisenon »

14, Grande Rue
77950 VOISENON

Melun, le 26 SEP 2014

Monsieur,

Par votre nouveau courrier en date du 27 août 2014, adressé au Président du Conseil général, vous faites état d'un désaccord concernant les réponses apportées au Maire, dont vous avez eu copie le 19 août 2014.

Je vous confirme que les dispositions qui ont été adoptées autour de la RD 35, l'ont bien été en accord avec le Maire de votre commune, lors du mandat précédent. Je vous laisse le soin de vous rapprocher de la nouvelle municipalité, afin de faire valoir votre point de vue sur ce dossier.

Enfin, je vous précise que votre position pourra être directement exprimée auprès du Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique à laquelle cette opération sera soumise.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

André AUBERT

Vice-président chargé de la
voirie départementale

Copie : Mairie de Voisenon

